

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 26 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/11/PV du 18 novembre 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ, Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Pascale DUMONTIER
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

26 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION

19 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

28 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

4

PROCURATION(S)

VOTANTS

4

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 11

VEILLE ÉDUCATIVE : PRISE EN CHARGE D'UN PARCOURS ÉDUCATIF

La Veille Éducative, créée en 2006, met en place de multiples actions en faveur des jeunes de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité dans les domaines : scolaire, social, sanitaire ou culturel. Son objectif est de valider des parcours éducatifs élaborés par une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Aux vues du montant de la subvention globale attribuée pour le PRE 2025 par les Services de l'État, c'est dans ce cadre que la commission de l'équipe pluridisciplinaire a émis un avis favorable et propose de prendre la totalité des charges relatifs à la mise en place de ces parcours éducatifs pour les enfants et leur famille dont le quotient familial est compris entre la tranche 1 à 4.

- Concernant les familles de quotient de niveau 5, il est envisagé par l'équipe pluridisciplinaire l'étude du dossier au cas par cas et la possibilité d'émettre un avis pour la prise en charge partielle ou totale de l'aide financière.

C'est dans ce cadre que la commission de l'équipe pluridisciplinaire de soutien réunie le **10 octobre 2025** a émis un avis favorable et propose de prendre en charge une partie des frais d'inscriptions.

5 dossiers ont été accordés pour 5 enfants soit un montant global de 930,00€

Sur la base de ces éléments il est demandé aux membres du Conseil d'administration de :

- **APPROUVER** cette décision,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus pour un montant global 930,00€.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** cette décision,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus pour un montant global 930,00€.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES